



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – OCTOBRE 2024



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - tél. 022 721 02 50
e-mail : info@perly-certoux.ch - site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – mardi 9h-12h00 - jeudi et vendredi 8h30-12h00

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.

Horaire habituel : www.perly-certoux.ch > Administration > Mairie



Police municipale : Ch. des Vuattes 1 - 1228 Plan-Les-Ouates, accueil téléphonique au 022 884 64 50 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Réception ouverte lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (ou sur rendez-vous)

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge 13
téléphone : 022 427 66 10

en cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal Caritas: tél. 022 721 02 66 / **Pro Senectute (si AVS uniquement)**: Tél. 022 807 05 65

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les jeudis **17 octobre** (présentation du budget 2025), **14 novembre** (adoption du budget 2025) et **19 décembre**.

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques. Des échanges informels avec les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

L'ordre du jour est affiché dans les vitrines officielles et publié sur le site internet de la commune.

DÉCISIONS/DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 20 juin 2024, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, des dates suivantes, pour les séances du Conseil municipal en 2025 comme suit :
16 janvier, 13 février, 20 mars, 10 avril, 22 mai, 19 juin, 18 septembre, 16 octobre, 13 novembre et 18 décembre.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI

Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune :
www.perly-certoux.ch > Politique > Conseil municipal > Séances

RAPPEL : MISE A BAN DU VIGNOBLE SUR TOUT LE TERRITOIRE GENEVOIS

Par arrêté du 25 juillet 2024, le département du territoire a décrété la mise à ban du vignoble du canton à partir du lundi 2 septembre 2024 et jusqu'à la fin des vendanges.

La mise à ban est une mesure destinée à protéger le raisin du maraudage (chapidage).

Les promeneurs et les chiens ne sont donc pas autorisés à pénétrer dans les vignes pendant toute la mise à ban. Seules, les personnes en charge de l'exploitation de la vigne ont le droit d'entrer dans les lignes des plants de vigne.

SOUFFLEUSES A FEUILLES : PERIODE AUTORISEE

Les **souffleuses à feuilles** sont fréquemment employées pour l'entretien des espaces publics et privés durant la période automnale et hivernale. Leur utilisation est cependant bruyante et peut fortement incommoder le voisinage.

C'est pour cette raison qu'à Genève l'emploi de ces appareils est régi par la loi (Règlement sur la salubrité et la tranquillité publiques (RSTP), article 34). Celle-ci prévoit notamment une période autorisée calquée sur la saison des feuilles mortes.

A Genève, l'utilisation des souffleuses à feuilles est **tolérée** uniquement **du 1er octobre au 31 janvier** :

- du lundi au vendredi entre 8h00 et 19h00 et le samedi entre 9h00 et 18h00;
- et en dehors des jours fériés.

Une demande de dérogation exceptionnelle et temporaire peut être évaluée par l'autorité. Celle-ci doit donc être sollicitée avec les informations suivantes: lieu d'usage, dates, horaires, justification du caractère exceptionnel et de la durée, type de souffleuse électrique.

Rappel : Les tondeuses à gazon sont des appareils d'entretien des espaces verts qui peuvent être très inconfortables pour le voisinage. C'est pourquoi l'utilisation d'une tondeuse à gazon (et tronçonneuse) est autorisée uniquement :

- du lundi au vendredi entre 8h00 et 19h00
- le samedi entre 9h00 et 18h00
- en dehors des jours fériés.

En savoir davantage sur les règles concernant les bruits de voisinage :

<https://www.ge.ch/bruit-voisinage/regles-applicables>

ACTUALITES COMMUNALES

LE MOIS SANS TABAC (NOVEMBRE) RECHERCHE DES AMBASSADEUR-ICES

Le @MoisSansTabac cherche des ambassadeur-ices pour 2024, et invite les candidats à un futur sans fumée à s'inscrire, avec le slogan : ce novembre, on arrête de fumer ensemble.

Ancien-ne fumeur-euse, vous souhaitez partager votre histoire ? Contactez-nous ou envoyez un email directement à l'équipe Mois Sans Tabac : contact@mois-sans-tabac.ch et devenez ambassadeur-ice pour le Mois Sans Tabac 2024 et inspirez des personnes à arrêter de fumer ce novembre.

Vous souhaitez arrêter de fumer ? Inscrivez-vous sur le site mois-sans-tabac.ch afin de profiter du soutien que la campagne pourra vous apporter.

Sur les réseaux sociaux, suivez #MoisSansTabac #StopTabac #Novembre2024 #Arrêtdutabac #VieSansTabac #ambassadeurs

NOUVELLE SAISON DE LA SAISON CULTURELLE A PERLY-CERTOUX

La 3^e saison culturelle de Perly-Certoux propose « Petit jaune et Petit Bleu », un spectacle famille (dès 2 ans), le 20 octobre 2024 (deux horaires). Suit un concert de musique tzigane le 31 octobre, avec le Trio alla Zingarese, qui invite à un voyage musical dans l'Europe de l'Est, chez les Tsiganes. Enfin, le 3 décembre, une soirée dédiée au polar, avec Daniel Bernard et Elio Sottas, deux auteurs rattachés à la commune.

Le programme complet arrive dans vos boîtes aux lettres. Comme toujours, les spectacles et la lecture sont gratuits, l'entrée est libre.

En novembre, retrouvez Perly-sur-Scène sur le devant de la scène avec son spectacle « Des Gens intelligents ».

RAPPEL : ASSEMBLAGE'S (DANSE, MUSIQUE, THEATRE) DU 3 AU 6 OCTOBRE 2024 A TROINEX

Du 3 au 6 octobre 2024, « La tête ailleurs » est le thème de la 13^e édition du festival Assemblage's, soutenu par la commune de Perly-Certoux.

Métamorphoses et incarnations ouvriront le festival cette année. Quand l'un devient animal, d'autres se font la voix de grand-mères, alors que le vendredi, un autre se travestit en femme pour quelques heures... Événement samedi soir avec la conférence musicale captivante d'un célèbre pianiste très bavard, et une véritable ode à l'invention qui ravira les yeux des plus petit.es comme des plus grand.es pour clore l'édition, le dimanche.

Restauration et bar chaque soir dès 18h30.

Programme complet sur www.assemblages.ch, ou à la mairie en format papier. Vente de billets à la mairie de Perly-Certoux aux heures d'ouverture.

10^E EDITION DE LA SEMAINE DE LA DEMOCRATIE : « CULTIVER LA DEMOCRATIE »

La chancellerie d'Etat a le plaisir de vous informer que la prochaine édition de la Semaine de la démocratie se déroulera dans notre canton du 4 au 12 octobre 2024.

Avec pour thème "Cultiver la démocratie", plus de 40 partenaires s'associent pour proposer une multitude d'événements dont de très nombreux événements accessibles au grand public.

Découvrez plus de 15 thématiques captivantes, dont :

- **Démocratie locale** : Explorez les enjeux démocratiques qui touchent notre communauté.
- **Démocratie suisse** : Plongez dans les spécificités du système politique suisse.
- **Démocratie au niveau international** : Découvrez et comprenez le fonctionnement d'autres démocraties.
- **Concertation citoyenne** : Apprenez comment les citoyens peuvent influencer les décisions politiques.
- **Numérique et intelligence artificielle** : Explorez les implications de la technologie sur la démocratie.
- **100 ans des droits de l'enfant** : Réfléchissez à l'impact de la démocratie sur les plus jeunes.
- **Philanthropie et prospective** : Discutez des moyens d'améliorer notre société.
- **Participation politique des femmes et des jeunes** : Échangez sur l'inclusion et l'engagement de toute la population.
- **Communication politique et institutions politiques** : Découvrez les coulisses du pouvoir.

Le programme est disponible sur le site internet semaine-democratie.ge.ch.

Nouvelle édition du concours CinéCivic, ouvert aux écoles, maisons de quartier et autres centres de formation publics ou privés. La participation se fait de manière collective (classes ou groupes). En sus des films et des affiches, CinéCivic récompense pour la première fois les groupes ayant réalisé des actions collectives en lien avec la participation démocratique.

Plus d'informations sur www.cinecivic.ch

UNE IDEE POUR LE MERITE COMMUNAL 2024 ?

Vous avez observé une personne (ou un groupe de personnes) ayant un lien avec la commune de Perly-Certoux et qui, selon vous, a déployé une activité remarquable dans un domaine particulier – culturel, humanitaire, scientifique, économique, sportif, etc... ? Proposez sa candidature pour le Mérite communal 2024.

Pour déposer une candidature pour le Mérite communal 2024, il faut télécharger le formulaire de candidature sur le site de la commune (www.perly-certoux.ch > [Administration](#) > [Formulaires](#)) ou donner les informations correspondantes sur papier libre d'ici au 30 novembre 2024, à l'adresse de la mairie.

Le dossier, qui peut contenir des articles ou documents attestant des qualités de la candidature, doit démontrer le lien que votre candidat-e a avec la commune de Perly-Certoux, qui peut être sa commune d'origine, son lieu de vie ou le lieu de l'activité déployée. Ainsi, les candidats originaires de Perly-Certoux ayant développé leur activité à l'étranger sont admis, comme le sont les étrangers fortement actifs sur la commune, au sein d'une entreprise ou d'une association communale. Les groupes de personnes (par exemple une équipe sportive ou le comité d'une association) ou une entreprise peuvent aussi être proposés pour le Mérite communal.

Le jury est composé du Conseil administratif. La remise du Mérite, doté de CHF 3000.- de prix, se fera dans le cadre d'un événement public communal en 2025.

VOYAGEURS AVEC UN HANDICAP : CARTE D'ACCOMPAGNEMENT GRATUITE

Avec la carte gratuite de légitimation pour voyageurs avec un handicap (carte d'accompagnement), vous pouvez emmener gratuitement une personne accompagnante. Depuis le 1^{er} janvier 2022, cette prestation est intégrée au SwissPass, il faut en demander l'activation. La carte d'accompagnement est valable sur les parcours du rayon de validité du demi-tarif des entreprises de transports suisses participantes. La gratuité du voyage d'un chien d'assistance, si nécessaire, seul ou avec une personne accompagnante en sus, est également inclus dans cette prestation.

Informations : [Carte d'accompagnement Handicap sur le SwissPass | CFF \(sbb.ch\)](#)

VACANCES D'OCTOBRE 2024 POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Nous avons reçu à la mairie diverses propositions d'activités et de camps pour les vacances d'octobre 2024 (mais aussi pour Noël et Pâques 2025). Les flyers se trouvent à l'accueil de la mairie, à votre disposition. Opéra, chants, sport, langues et même maths, il y en a pour tous les goûts !

A noter que la FASe organise aussi à Perly des animations famille pendant les vacances scolaires.

ENVIRONNEMENT 2024

LEVÉE DES DÉCHETS A PERLY-SUD ET CERTOUX – LES PROCHAINES DATES



levée des déchets encombrants

(électroménager exclu)

samedi 2 novembre

merci de déposer vos déchets

la veille à l'endroit prévu.

Levées exceptionnelles sur appel
par tél. 022 777 17 74



levées des déchets verts de jardin

chaque lundi



levée de verre

mardi 29 octobre



levées de papier et carton

mardi 8 et 29 octobre

Attention ! Le papier souillé (mouchoirs utilisés,
doit être jeté dans les ordures ménagères



levées des déchets de cuisine

chaque jeudi

**lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour
férié, elle est reportée au lendemain.**

RAPPEL : ESREC OUVERTS LE DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS DES LE 1^{ER} OCTOBRE

Nous rappelons qu'aux endroits desservis par un écopoint, il n'y a pas de levée au porte à porte pour le carton, le verre, le PET. Les habitants doivent le transporter soir à la déchetterie communale, soit dans un ESREC.

Les habitants doivent trier et gérer l'évacuation de leurs déchets dans les installations prévues à cet effet, dans l'ordre de proximité suivant: d'abord à l'écopoint le plus proche de son domicile ; si celui-ci est plein, se rendre à la déchetterie communale ; si les bennes sont pleines et pour tout encombrant non recueilli par la déchetterie communale, se rendre à l'ESREC le plus proche (sauf l'électroménager, qui doit être rapporté dans un magasin qui en vend).

Dès le 1^{er} octobre 2024, les ESREC (Espaces de récupération cantonaux) seront à nouveau accessibles le dimanche et les jours fériés. Le Conseil d'Etat est revenu sur sa décision de les fermer, faute de financement. Le maintien de cette ouverture devra être confirmé pour 2025.

ESREC le plus proche : Avenue de la Praille 47A, à Carouge.

Horaire de mars au 30 octobre 2024 : du mardi au vendredi : 15h00-19h00 ; le samedi : 10h00-17h00. Fermé les lundis. Ouvert les dimanches et jours fériés dès le 1^{er} octobre 2024 de 10h00 à 17h00.



RAPPEL : PILES ET BATTERIES AU LITHIUM : PAS DANS LA POUBELLE !

Une campagne d'affichage est en cours, dont celle de Perly-Certoux, afin de rappeler que tous les objets qui fonctionnent avec des piles ou des batteries au lithium, cigarettes électroniques, puff jetables, téléphones portables, écouteurs, etc. **doivent être ramenés dans les magasins qui les vendent, soit aussi les magasins de tabac.**

Merci de trier et jeter correctement vos objets électroniques.

Pour mémoire, les frigos, sèche-cheveux et machines à laver ne sont pas des encombrants. Ils doivent être rapportés à un magasin qui en vend.



OFFICE CANTONAL DE L'ENERGIE (OCEN) : RENDEZ-VOUS TELEPHONIQUE POSSIBLE

A partir du 1er octobre, l'OCEN ouvre une plateforme de prise de rendez-vous téléphonique en ligne à cet URL : <https://www.ge.ch/energie-guichet>

Désormais, en cas de question, il est possible de réserver un rendez-vous téléphonique avec l'OCEN, en choisissant le jour et la plage horaire qui vous convient selon les disponibilités affichées sur le planning en ligne. Un spécialiste appellera à l'heure choisie et au numéro de téléphone indiqué.